

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil syndical régulièrement convoqué le jeudi trente octobre, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le mardi quatre novembre, Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	20	21

Objet de la délibération :

**Demande de subventions
auprès de l'Agence de l'Eau
pour les postes éligibles au
SMA pour l'année 2026.**

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Patrick Bonnet, Didier Brémond, Jean Degoulet, Olivier Hoffmann, Jacques Olès, Daniel Roux (suppléant).

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Alain Caymaris, Nathalie Gonzales, Philippe Roux (suppléant), Jean-Pierre Souza.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Bernard de Boisgeline, Bernard Darthy (suppléant), Dominique Richard, Philippe Roux, Catherine Venturino Gabelle.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo, Didier Lemaitre.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Patrick Vincentelli.

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia

ABSENT REPRESENTÉ :

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo représenté par Mireille Anillo.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Karine Alsters, Serge Baldecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Bernard Chilini, Albert David, Cédric Dubois, Raymond Gras, Marc Hébréard, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Olivier Barthélemy, Gilbert Bringant, David Clercx, Romain Debray, Arnaud Fauquet-Lemaitre, Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailier, Armand Morazzani, Jacques Paul, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Nicole Rullan, Patrice Tonarelli, Claudine Vidal.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Dominique Lain, Jean-Luc Longour, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille Anillo.

RAPPORTEUR : Didier Brémond

Depuis sa création, le SMA perçoit de nombreuses subventions de l'Agence de l'eau pour les missions qu'il exerce en matière de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Argens.

Cela se traduit par un accompagnement financier sur les postes portant ces mêmes missions.

Les missions suivantes sont financées par l'Agence de l'eau dans le cadre de son 12^{ème} programme :

- A hauteur de 70% pour l'animation sur les enjeux prioritaires :
 - Démarche territoriale SAGE/ EPTB/ Contrat Territorial Argens.
 - Animation, pilotage de PGRE- ZSCE et volet gestion/suivi de la ressource en eau (notamment le suivi hydrologique)
- A hauteur de 50% pour l'animation des démarches territoriales de gestion intégrée des milieux aquatiques et des zones humides :
 - Démarche territoriale de type Contrat de rivière et PAPI (notamment quand le volet restauration des milieux est intégré à la protection contre les inondations).
 - Plan de gestion et communication territoriale autour des sujets de gestion intégrée des milieux aquatiques (essentiellement les missions de technicien de rivière).
- A hauteur de 30% pour le suivi et la mise en œuvre de programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien (PPRE) de la ripisylve et des berges des cours d'eau.

Les postes éligibles du SMA portant ces missions sont les suivants :

- animateur du SAGE Argens
- Chargés de projets PAPI
- animateur du contrat de rivière Nartuby
- Animatrice des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Caramy-Issolle et Bresque
- Techniciens rivière Haut Argens et affluents, Nartuby, Caramy-Issolle, Argens Moyen y compris Aille et Bresque et Basse Vallée de l'Argens
- Equipe rivière Nartuby

Le Conseil syndical après avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UN :

D'AUTORISER Monsieur le Président à demander des subventions pour les postes éligibles du SMA pour l'année 2026 auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

ARTICLE DEUX :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec les demandes de subventions effectuées.



Le Président

Didier BREMOND

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.